

# MAIRIE DU GUE DE VELLUIRE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Nbr de conseillers		L'an deux mil vingt-deux, le 24 mai à 20 h 00,
En exercice	15	le Conseil Municipal de la commune du GUE-DE-VELLUIRE dûment
Présents	9	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la
Votants	14	présidence de M. MARQUIS Joseph, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2022*

**Présents:** MM. MARQUIS Joseph, DEBAECKER Emmanuel, GABORIT Jonathan, GIRARD Katy, METAY Karine, OLONDE Alexandre, LOUBRY Rudi, SUIRE Charly, TEXIER Sandrine

**Excusés :** MARTIN Angelica qui donne pouvoir à GIRARD Katy  
BOUCHET Guillaume qui donne pouvoir à GABORIT Jonathan  
GOMES PIRES Cristina qui donne pouvoir à METAY Karine  
LECOQC David qui donne pouvoir à OLONDE Alexandre  
BONNIN Florian qui donne pouvoir à MARQUIS Joseph

**Absente :** Sylvie BLONDET

**Secrétaire de Séance :** Karine METAY

Le Conseil Municipal a décidé:

- De créer un poste d'adjoint technique principal 1ere classe à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (unanimité)
- De reporter la validation du rapport RPQS assainissement 2021 dans le cadre du groupement de commande au Conseil du 14 juin prochain.
- De participer à hauteur de 600€ pour le concert du 17 juin (unanimité)
- De signer les devis dans le cadre du projet 2022 de rénovation énergétique des bâtiments communaux (réfection toiture école et restaurant) (unanimité)
- De choisir le prestataire pour le logiciel de gestion de la garderie mis en place à la rentrée 2022 et celui pour l'achat d'une tablette pour le module pointage (unanimité)
- De revaloriser les prix des repas cantine et des tarifs de la garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (13 voix pour et 1 abstention)
- D'adopter un règlement d'utilisation pour le city stade (unanimité)
- De participer financièrement au CCAS (unanimité)
- De donner un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire (13 pour- 1 contre)
- De prendre une DM n°2 au Budget assainissement (unanimité)
- De déclasser du domaine public une partie de la parcelle AB 114 (unanimité)
- De revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97€ (unanimité)
- De signer une convention avec le Département pour l'entretien de l'entrée bourg (unanimité)

Le PV détaillé sera consultable en Mairie sur demande  
Affiché le 25 mai 2022